

## **RAPPORT DE LA COMMISSION DE GESTION ET DES FINANCES**

**Préavis municipal no 7/2018 concernant une demande de crédit de CHF. 104'000.- pour le remplacement des anciens compteurs d'eau potable par ceux de la nouvelle génération**

---

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission désignée par le Conseil s'est réunie le 1<sup>er</sup> mai 2018 pour procéder à l'examen du préavis susmentionné.

Etaient présents

Pour la Municipalité : Monsieur Christian BAUR, municipal  
Monsieur Vincenzo CAMUGLIA, municipal  
Madame Nicole CATTANO, municipale  
Monsieur Georges CHERIX, syndic  
Madame Suzanne PERRUDET, municipale  
Madame Vivette PILLOUD, boursière municipale

Pour la Commission : Monsieur Vincenzo CATTANO, président  
Monsieur Igor KORTCHNOÏ, rapporteur  
Madame Françoise CUÉREL, membre  
Madame Monique ROMON, suppléante

La Municipalité a présenté l'objet en détail.

Il est prévu d'installer 182 compteurs pour CHF 104'000.- TTC. Les nouvelles constructions en sont déjà équipées. Le changement de ces compteurs ne va pour l'instant pas augmenter le prix de leur location.

La Commission s'est assurée auprès de la Municipalité que les finances communales permettent cet investissement sans souci via la trésorerie courante.

Amortissement sur 10 ans, en raison de CHF 10'400.- par année.

L'investissement est prévu au quatrième trimestre 2018, pour une mise en service au 1<sup>er</sup> janvier 2019.

En conclusion, la Commission vous demande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

## LE CONSEIL GENERAL DE VILLARS-SAINTE-CROIX

- Vu le préavis municipal No 7/2018
- Oûi le rapport de la Commission chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

### Décide

- D'autoriser la Municipalité à entreprendre le remplacement des compteurs d'eau tel que décrit dans le préavis, pour un montant de CHF 104'000.- TTC
- De financer ces travaux par le biais de la trésorerie courante
- D'autoriser la Municipalité à amortir le montant de CHF 104'000.- sur 10 ans selon le règlement sur la comptabilité des communes.

Le Président de la commission :



Vincenzo Cattano

Le Rapporteur :



Igor Kortchnoï

Les Membres :



Françoise Cuérel



Monique Romon

Villars-Ste-Croix, le 8 mai 2018